

Pauvreté des travailleurs

*Nouveaux indicateurs définis conjointement
au niveau européen*

Statistiques en bref

POPULATION ET CONDITIONS SOCIALES

5/2005

Population et conditions de vie

Auteurs

Laura BARDONE
(DG EMPL)
Anne-Catherine GUIO
(ESTAT)

Contenu

Mesurer le lien entre travail et
pauvreté: combiner l'approche
individuelle et l'approche par
ménage..... 1

Etre en emploi est le meilleur
moyen de se prémunir contre le
risque de pauvreté... .. 2

Taux de risque de pauvreté en
fonction de l'intensité en travail
des ménages 6

Conclusions 8



Les faits indiquent que l'emploi est un moyen efficace de se prémunir contre le risque de pauvreté et d'exclusion sociale. Ce point a été reconnu par les Conseils européens de Lisbonne, Nice et Stockholm, au cours desquels les États membres ont souligné l'importance de promouvoir l'emploi comme moyen de prévenir et de faire reculer la pauvreté et l'exclusion sociale. Mais les États membres ont également reconnu que le fait de posséder un emploi ne suffisait pas toujours à éviter la pauvreté : une structure familiale composée par exemple de deux ou plusieurs personnes à charge et d'un seul travailleur, ou ne disposant que de faibles revenus en raison d'une série de problèmes liés au marché du travail tels qu'un chômage récurrent, l'incapacité à trouver un travail à temps plein ou la faiblesse des salaires, sont à l'origine du problème que l'on appelle « pauvreté au travail ». Les nouvelles lignes directrices européennes pour l'emploi définies par le Conseil en 2003 mentionnent explicitement la nécessité de réduire le nombre de travailleurs pauvres. La pauvreté au travail ayant été reconnue, il a fallu définir un ou plusieurs indicateur(s) et des variables pertinents à utiliser dans le contexte tant de la méthode ouverte de coordination (MOC) en matière d'insertion sociale que de la stratégie pour l'emploi (SEE). Ce numéro de Statistiques en bref décrit les indicateurs et les variables qui ont été développés pour mesurer la pauvreté des travailleurs au niveau de l'Union et passe en revue certains des éléments disponibles, concernant principalement les États membres de l'Europe des Quinze, mais également les nouveaux États membres, pour lesquels des données partielles sont disponibles sans être totalement comparables.

Une minorité non négligeable de la population en emploi de l'Europe des 25 - 7%, soit 14 millions de personnes, d'après les estimations - vit dans un ménage dont le revenu équivalent est inférieur au seuil de pauvreté national. Ces travailleurs pauvres doivent leur statut à une série de problèmes relatifs au marché du travail et/ou aux circonstances propres à leur ménage.

La pauvreté des travailleurs se mesure en évaluant l'emploi au niveau individuel ; elle peut être utilement associée aux informations obtenues en déterminant la participation des ménages au marché du travail et en associant cette dernière aux informations relatives à leur situation en matière de revenus. Pour déterminer l'exposition des personnes au risque de pauvreté, il est essentiel de connaître le degré d'activité des membres de leur ménage en âge de travailler sur le marché du travail et de savoir si des personnes sont à charge du ménage. Les avantages d'une combinaison des approches individuelle et par ménage sont soulignés dans l'analyse.

Mesurer le lien entre travail et pauvreté: combiner l'approche individuelle et l'approche par ménage

La question de savoir si le lien entre emploi et pauvreté doit être examiné du point de vue des personnes ou du point de vue des ménages n'est pas une simple question de définition (voir notes méthodologiques) : elle détermine l'orientation des politiques. Les deux approches ont en fait leurs avantages ; elles sont complémentaires et non exclusives.

En se focalisant sur les personnes qui travaillent et qui sont aussi pauvres, on cherche essentiellement à comprendre pourquoi leurs revenus ne suffisent pas à les élever, eux et leur ménage, au-dessus du seuil de pauvreté ; on porte une attention toute particulière aux problèmes relatifs au marché du travail, tels que la faiblesse des salaires, la précarité de l'emploi et l'incapacité de trouver un emploi à temps plein. Le ménage est pris en considération dans la mesure où il influe sur le risque individuel de tomber dans la catégorie des travailleurs pauvres. Dans la mesure où l'incidence de la pauvreté est fortement influencée par la structure des ménages et les modèles d'emploi de ces derniers, le phénomène des travailleurs pauvres doit être analysé au moyen non seulement des caractéristiques personnelles et professionnelles, mais aussi des caractéristiques du ménage.

En ajoutant une approche par ménage, on se penche sur le bien-être économique de toutes les personnes, y compris les enfants et autres personnes à charge, vivant dans des ménages comptant au moins un travailleur en emploi. Si l'on se base sur l'hypothèse d'un partage égal des ressources au sein des ménages, qui sous-tend la définition de la pauvreté monétaire, le bien-être économique des personnes dépend de la somme des revenus apportés par tous les membres de leur ménage. Par exemple, une épouse travaillant à temps partiel et dont les revenus du mari constituent la principale source de revenus du ménage ne figurera probablement pas dans la catégorie des faibles revenus (équivalents); de même, un jeune qui vient de faire son entrée sur le marché du travail, qui dispose d'un faible salaire de départ vit peut-être encore chez ses parents, et bénéficie dès lors de normes de vie relativement élevées. À l'inverse, un ménage dans lequel un seul adulte travaille, même à temps plein et en gagnant un salaire moyen, risque de se retrouver dans la pauvreté s'il a à sa charge trois personnes ou plus. L'évaluation de l'emploi à l'échelle des ménages offre donc un meilleur indicateur que les taux d'emploi individuels pour ce qui est de l'incidence sur le bien-être de la situation sur le marché du travail.

Qui plus est, l'approche par ménage permet de se concentrer sur les forces qui sous-tendent les décisions des ménages en matière d'emploi. Du point de vue des politiques, elle contribue à mettre l'emphase sur l'aide aux familles et aux ménages pour qu'ils deviennent plus autonomes et à réconcilier l'allocation d'un complément de ressources et la possibilité pour les personnes de s'impliquer autant que possible dans la vie économique et sociale.

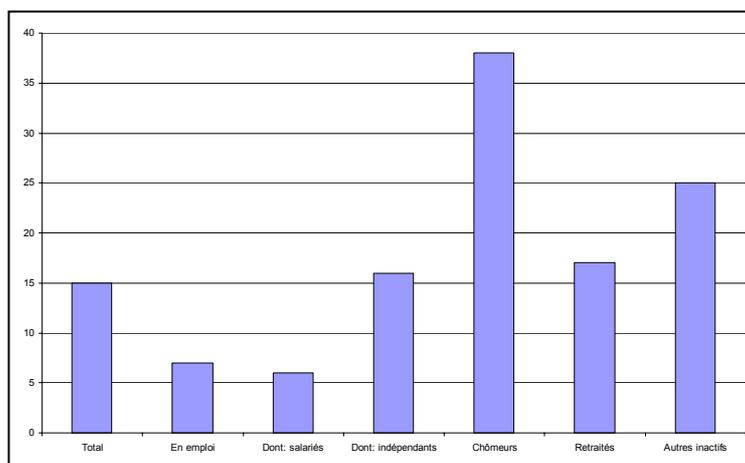
Etre en emploi est le meilleur moyen de se prémunir contre le risque de pauvreté...

L'indicateur commun de pauvreté des travailleurs utilisé dans le contexte de la MOC sur l'inclusion sociale et de la SEE définit le travailleur pauvre comme tout individu en emploi dont le revenu équivalent disponible du ménage est inférieur à 60% du revenu équivalent médian national. La situation des personnes en matière d'emploi est mesurée sur la base de leur « situation au regard de l'activité la plus fréquente »,

c'est-à-dire de la situation qu'elles déclarent avoir occupée pendant plus de la moitié du nombre total de mois pour lesquels des informations relatives à une quelconque situation sont disponibles durant la période de référence du revenu. Lorsqu'une personne fournit des informations sur sa situation en termes d'activité au cours des 12 mois de l'année, la situation au regard de l'activité la plus fréquente sera celle qu'elle déclare avoir occupée pendant au moins 7 mois. Il convient de noter que cette définition de la pauvreté des travailleurs est plus stricte en termes de mois travaillés que les définitions américaine et française officielles, dans lesquelles le principal critère pour être classé comme travailleur pauvre est le fait d'avoir été actif pendant au moins 6 mois au cours de l'année et, dans le cas de la définition française, d'avoir été réellement en emploi pendant un mois. Étant donné les implications potentielles, en termes de politique, d'un recours à cet indicateur pour les comparaisons entre des pays présentant des conditions très diverses en matière de marché du travail, et notamment de niveau de chômage, il a été jugé important que cet indicateur se réfère à des populations aussi homogènes que possible.

L'indicateur de pauvreté des travailleurs doit être présenté et analysé séparément pour les salariés et les travailleurs indépendants, afin de pouvoir se concentrer sur des groupes de population aussi homogènes que possible, tant en termes de problèmes potentiels que de solutions stratégiques pouvant leur être appliquées. Une autre raison essentielle est que les informations sur les revenus du travail indépendant sont généralement moins fiables que les informations sur les salaires et les traitements.

Le graphique 1 présente l'incidence des risques de pauvreté dans l'ensemble de l'Europe des Quinze pour les différents groupes de situations au regard de l'activité. Il indique que le fait d'être en emploi est de loin le moyen le plus efficace de se prémunir contre le risque de pauvreté (voir aussi le tableau 1a à l'annexe statistique) : en 2001, seuls 7% de la population ayant un emploi (et 6% des salariés) de l'Europe des Quinze disposaient d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté national, contre 38% des chômeurs et 25% des autres inactifs.



Graphique 1 : Incidence du risque de pauvreté en fonction de la situation au regard de l'activité la plus fréquente, UE-15, 2001 (%)

Source : Eurostat, BDU PCM, version de décembre 2003. Pour le Danemark et la Suède, les données nationales reposent respectivement sur la base de données Law Model et l'enquête sur la répartition des revenus (HEK). Population de référence : population âgée de plus de 15 ans.

Les fluctuations annuelles du taux de pauvreté des travailleurs - c'est-à-dire l'augmentation ou la diminution du nombre de travailleurs pauvres - doivent être évaluées en parallèle avec celles du taux total de risque de pauvreté ou du risque de pauvreté pour les sous-groupes complémentaires de la population (chômeurs, inactifs, retraités). Une redistribution du risque de pauvreté au bénéfice de ceux en emploi et au détriment des chômeurs et des inactifs ne saurait être perçue comme une évolution positive.

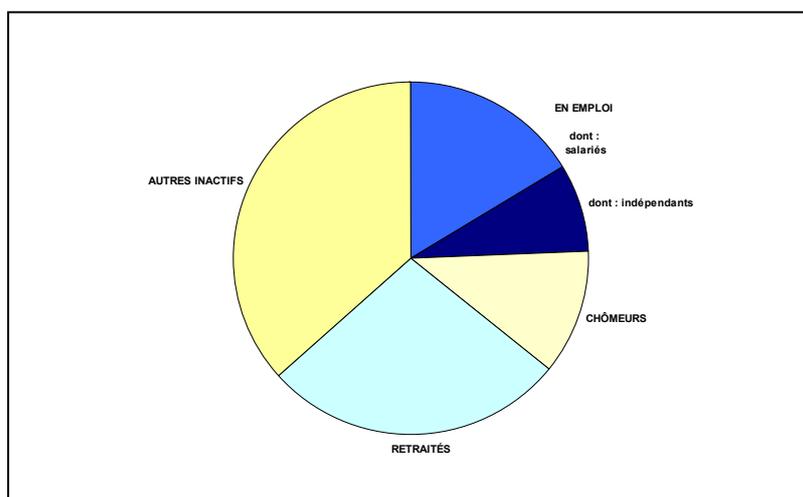
Il importe donc d'examiner à la fois l'incidence et la distribution du risque de pauvreté en fonction de la situation au regard de l'activité.

... mais les personnes en emploi représentent une large part des personnes exposées au risque de pauvreté.

Ces mesures peuvent dresser des tableaux bien différents du problème examiné : si les personnes ayant un emploi sont moins exposées au risque de pauvreté que les autres

groupes, elles représentent une part importante du nombre total de personnes menacées par la pauvreté, dans la mesure où une grande partie de la population adulte travaille. Dans l'Europe des Quinze, environ un quart de la population âgée d'au moins 16 ans et menacée par la pauvreté est active ; au Luxembourg, aux Pays-Bas et au Portugal, cette proportion est de 40% ou supérieure (graphique 2 et tableau 2a de l'annexe statistique).

En utilisant les informations de l'enquête pour estimer le nombre de travailleurs pauvres, on s'aperçoit qu'en 2001, quelque 11 millions de travailleurs dans l'Europe des Quinze vivaient dans un ménage dont le revenu équivalent était inférieur au seuil de pauvreté national. Si l'on prend en compte tous les membres du ménage vivant avec le travailleur pauvre, on constate que 20 millions de personnes étaient touchées par la pauvreté des travailleurs, soit 6% de la population totale et 36% de la population exposée au risque de pauvreté.



Graphique 2 : Répartition du risque de pauvreté en fonction de la situation au regard de l'activité la plus fréquente, UE-15, 2001 (%)

Source : Eurostat, BDU PCM, version de décembre 2003. Pour le Danemark et la Suède, les données nationales reposent respectivement sur la base de données Law Model et l'enquête sur la répartition des revenus (HEK). Population de référence : population âgée de plus de 15 ans.

Pauvreté des travailleurs : les parents isolés et les ménages avec enfants dont seul l'un des membres travaille sont particulièrement vulnérables

La pauvreté des travailleurs peut être imputée à divers problèmes liés au marché du travail, tels que la récurrence du chômage ou l'instabilité des emplois, l'incapacité de trouver un travail à temps plein ou la faiblesse des salaires, ou à une certaine structure familiale dans laquelle, par exemple, un seul adulte en âge de travailler a la charge de deux ou plusieurs personnes. Il est donc recommandé d'examiner le phénomène à la lumière de plusieurs variables explicatives, couvrant les caractéristiques pertinentes aux niveaux personnel, professionnel et du ménage. En réalité, certaines de ces variables pourraient n'être pertinentes que pour l'activité de salarié ou celle d'indépendant. Ainsi en est-il, par exemple, des divers types de contrats ou des différents niveaux de salaire, qui ne s'appliquent qu'aux salariés. Le tableau 1 offre un aperçu de l'impact des variables pouvant être mesuré de

manière fiable au départ du PCM. La faiblesse du salaire est incontestablement un facteur important de risque de pauvreté des travailleurs (cette variable n'a pas été incluse dans le tableau en raison du faible degré de fiabilité des données sur les salaires et le temps de travail mensuels), mais la faiblesse des qualifications et l'exercice d'un emploi instable et souvent à temps partiel peuvent également entraîner la pauvreté. Les données indiquent que le statut d'indépendant est un autre « facteur de risque » mais, comme indiqué précédemment, la fiabilité des données relatives aux revenus des indépendants n'est pas garantie, étant donné le problème potentiel de sous-déclaration des revenus.

Selon le pays, les travailleurs les plus jeunes (notamment au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Finlande) ou les plus âgés (surtout en Grèce, au Portugal, en Italie et en Irlande) font face à un risque de pauvreté relativement élevé. Si les femmes sont plus susceptibles d'occuper des emplois instables, moins rémunérés ou à temps partiel, elles

présentent un risque comparable, voire inférieur, à celui des hommes en matière de pauvreté des travailleurs (notamment en Italie et en Irlande), principalement du fait qu'elles sont souvent les deuxièmes fournisseurs de revenus dans le ménage. Les principaux facteurs de risque de pauvreté des travailleurs sont en effet liés à la situation de leur ménage : il

ne fait aucun doute que les parents isolés ou les ménages avec enfants dont seul l'un des membres travaille sont particulièrement vulnérables au risque de pauvreté. En moyenne, dans l'Europe des Quinze, un cinquième au moins de ces travailleurs est exposé à la pauvreté.

Tableau 1 : Risque de pauvreté des travailleurs en fonction des caractéristiques principales de la population active, UE-15, 2001 (%)

	BE	DK	DE	EL	ES	FR	IE	IT	LU	NL ¹	AT	PT	FIN	SE	UK	UE15
Total	4	3	4	13	10	8	7	10	8	8	6	12	6	3	6	7
Salariés	3	1	4	5	7	6	6	7	8	:	3	7	4	2	5	6
Indépendants	10	15	5	25	20	25	16	18	2	:	24	28	17	22	14	16
Caractéristiques personnelles																
Femmes	4	2	6	12	8	7	4	6	8	7	6	11	6	3	7	7
Hommes	4	3	4	13	10	9	9	13	8	8	6	13	5	3	6	8
Par âge																
16 à 24 ans	8	7	10	13	6	10	2	9	16	20	5	10	15	6	11	10
25 à 54 ans	4	2	4	11	10	8	7	10	8	7	6	11	5	3	6	7
55 ans et plus	5	3	5	21	10	8	13	14	5	3	8	21	7	2	7	9
Par niveau d'éducation²																
Faible	6	4	9	23	16	11	12	16	16	8	8	16	8	4	10	12
Moyen	5	2	4	9	6	6	6	5	5	:	5	3	7	3	7	5
Élevé	2	1	2	1	3	3	3	5	1	6	7	1	3	2	4	3
Caractéristiques par ménage³																
Isolé, sans enfants	7	5	5	9	7	6	14	7	6	12	6	15	13	5	12	8
Isolé, 1 enfant ou plus	8	4	22	17*	29	16	15*	11	17*	30	11	30	6	6	22	19
Vivant avec d'autres adultes, sans travail, pas d'enfants	5	2	6	16	7	13	7	11	8	8	8	11	3	4	8	9
Vivant avec d'autres adultes, sans travail, 1 enfant ou plus	10	2	10	20	26	26	27	33	16	13	12	36	6	10	17	20
Vivant avec d'autres adultes dont certains/tous ont un travail, pas d'enfants	3	1	1	11	3	4	3	3	2	2	4	10	4	1	2	3
Vivant avec d'autres adultes, dont certains/tous ont un travail, 1 enfant ou plus	2	3	3	10	7	5	3	6	9	6	5	10	4	1	4	5
Caractéristiques professionnelles, salariés uniquement																
Par nombre de mois travaillés⁴																
Moins d'une année entière	8	2	10	7	12	12	11	19	12	:	4	13	11	:	13	12
Année entière	3	1	4	5	6	6	5	7	8	:	3	7	3	:	5	5
Par nombre d'heures travaillées par semaine																
<= 30 heures	7	9	9	16	11	6	12	9	:	:	3	20	18	:	11	10
> 30 heures	3	1	3	5	6	5	4	7	8	:	3	6	3	:	3	5
Par type de contrat⁵																
Contrat permanent	3	:	3	4	5	5	4	6	8	:	3	6	3	:	4	4
Contrat temporaire	7	:	8	10	9	9	8	18	7	:	3	12	8	:	8	10

* Taille réduite de l'échantillon ou nombreuses observations manquantes ; : données non disponibles.

Remarques :

1) Pour les Pays-Bas, les données sont compilées sur la base de la situation courante en matière d'activité, car il n'existe aucun calendrier d'activité dans le questionnaire national. La variable « nombre de mois travaillés » ne peut dès lors être complétée.

2) Faible = CITE 0-2 ; Moyen = CITE 3 ; Élevé = CITE 4 et plus.

3) Pour les autres membres du ménage, le travail est défini de la même manière que pour l'unité d'observation : ne sont considérés comme des travailleurs que ceux qui déclarent avoir travaillé pendant plus de la moitié du nombre total de mois pour lesquels ils ont pu fournir des informations sur leur situation en termes d'activité au cours de l'année calendrier - c'est-à-dire, en principe, 7 mois sur les 12. Les enfants sont définis comme enfants dépendants, c'est-à-dire comme des personnes âgées de 0 à 15 ans ou de 16 à 24 ans si elles sont toujours inactives et vivent avec au moins un parent.

4) « Année entière » correspond à un travail couvrant la totalité du nombre de mois pour lesquels des informations sur la situation en termes d'activité ont été fournies. « Moins d'une année entière » correspond à un travail occupé pendant plus de la moitié, mais moins de la totalité, du nombre de mois pour lesquels des informations sur la situation en termes d'activité ont été fournies.

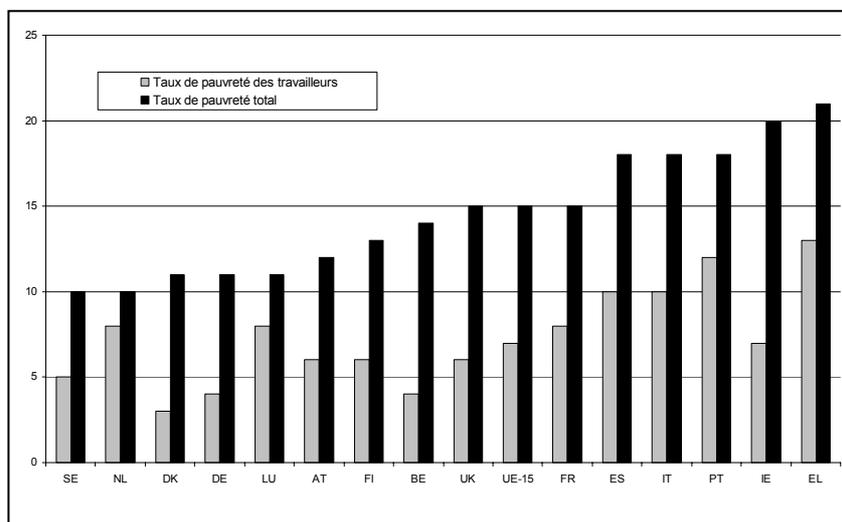
5) Le « contrat temporaire » inclut les « contrats de courte durée ou à durée déterminée », le « travail occasionnel sans contrat » et « certains autres modes de travail ».

Source : Eurostat, BDU PCM, version de décembre 2003. Pour le Danemark et la Suède, les données nationales reposent respectivement sur la base de données Law Model et l'enquête sur la répartition des revenus (HEK). Population de référence : population active âgée de plus de 15 ans

Risques de pauvreté pour les travailleurs et la population totale : des schémas identiques ?

Le graphique 3 présente l'incidence de la pauvreté au travail par pays de l'Europe des Quinze et la compare au taux de risque de pauvreté de la population adulte totale (âgée de 16 ans ou plus). De manière générale, le risque de pauvreté des travailleurs varie avec le risque total de pauvreté, les pays du Sud étant confrontés à un risque de pauvreté élevé à la

fois pour les personnes en emploi et pour la population totale. Les liens entre les deux varient cependant considérablement d'un pays à l'autre. Au Danemark, en Belgique, en Irlande, en Allemagne et au Royaume-Uni, le travail réduit le risque de pauvreté de deux tiers ou plus, tandis qu'aux Pays-Bas et au Luxembourg, les personnes en emploi ont à peine moins de chances d'échapper à la pauvreté que la population adulte totale.



Graphique 3 : Pauvreté des travailleurs et taux totaux de risque de pauvreté, UE-15, 2001 (%)

Source : Eurostat, BDU PCM, version de décembre 2003. Pour le Danemark et la Suède, les données nationales reposent respectivement sur la base de données Law Model et l'enquête sur la répartition des revenus (HEK). Population de référence : (1) pour le taux total de pauvreté : l'ensemble de la population ; (2) pour le taux de pauvreté des travailleurs : population active âgée de plus de 15 ans.

Pour expliquer ces différences, il convient d'examiner l'interaction des éléments sous-jacents suivants :

- la part d'emploi/non emploi dans la population adulte totale. Plus la part d'emploi d'un pays est élevée, plus le taux de risque de pauvreté pour la population totale dépendra du risque de pauvreté de la population en emploi ;
- la distribution de l'emploi parmi les ménages. La mesure dans laquelle les personnes qui ne travaillent pas partagent un logement avec des personnes en emploi ou avec d'autres personnes sans emploi dépend d'un pays à l'autre. Le lien des ménages avec le travail influe sensiblement sur la situation de leurs membres en termes de revenus : comme indiqué dans la section suivante, les personnes vivant dans des ménages sans emploi présentent un risque bien plus élevé de percevoir de faibles revenus que les personnes vivant dans des ménages avec emploi. À l'inverse, les ménages où tous les adultes en âge de travailler ont un emploi échapperont généralement à la pauvreté ;
- l'incidence du risque de pauvreté dans chaque groupe de population en termes de situation au regard de l'activité. Une telle incidence est fonction de divers facteurs : la composition de la population dans chaque groupe de situation au regard de l'activité, les caractéristiques des systèmes de prélèvements/prestations, le niveau global des salaires dans l'économie et sa dispersion. En particulier, plus la part de travailleurs indépendants dans l'emploi total est

élevée, plus le risque de pauvreté sera élevé pour l'ensemble de la population en emploi. De même, plus la proportion de chômage (et notamment de chômage de longue durée) est élevée, plus l'incidence du risque de pauvreté sera élevée pour les personnes qui ne travaillent pas.

En Belgique, un faible risque de pauvreté des travailleurs côtoie un taux moyen de risque de pauvreté pour la population adulte totale. Ceci s'explique par le taux de non emploi élevé dans ce pays, par le fait que le non emploi est souvent concentré dans les mêmes ménages (proportion élevée de personnes vivant dans des ménages sans emploi) et par l'incidence élevée du risque de pauvreté pour les ménages sans emploi. À l'inverse, au Luxembourg et aux Pays-Bas, la proportion d'emploi est relativement élevée et/ou l'emploi est réparti assez équitablement entre les ménages. C'est pourquoi, dans ces pays, le taux de risque de pauvreté de la population en emploi n'est pas très inférieur à celui de la population totale.

En Irlande, la différence entre le taux total de pauvreté et le taux de pauvreté des travailleurs s'explique essentiellement par l'incidence élevée du risque de pauvreté pour les groupes sans emploi (54% pour les chômeurs, 39% pour les retraités et 33% pour les autres inactifs) et par leurs parts respectives dans la population adulte totale. C'est pourquoi, dans ce pays, plus d'une personne sans emploi sur trois se trouve confrontée au risque de pauvreté (contre 22% dans l'Europe des Quinze).

Le risque de pauvreté et la proportion d'indépendants par rapport aux travailleurs diffèrent également d'un pays à l'autre. En Grèce, les indépendants présentent un risque élevé de pauvreté (25%) et comptent pour plus du tiers des actifs ; le risque de pauvreté pour l'ensemble de la population en emploi est donc bien supérieur à la moyenne de l'Europe des Quinze (13% contre 7%). En Suède et au Danemark, les indépendants connaissent également un risque élevé de pauvreté par rapport aux salariés (24% contre 4% en Suède et 15% contre 1% au Danemark), mais cet état de fait n'a qu'un impact limité sur le risque total de pauvreté des travailleurs, dans la mesure où la proportion d'indépendants par rapport aux travailleurs reste faible. À l'inverse, en Allemagne et au Luxembourg, les indépendants sont confrontés à un risque de pauvreté comparable, voire inférieur, à celui des salariés et représentent une faible proportion du groupe des travailleurs pauvres. Pour interpréter ces résultats, il convient de garder à l'esprit que les indépendants ont bien plus tendance que les salariés à sous-déclarer leurs revenus lors des enquêtes sur les revenus des ménages, ce qui altère la fiabilité des résultats relatifs au risque de pauvreté monétaire pour cette frange de la population. Dans le même temps, on ne peut ignorer que les travailleurs établis à leur propre compte (indépendants sans employés) tendent à faire état de conditions de travail plus difficiles que les salariés, notamment concernant les heures de travail plus longues et les rémunérations plus faibles.

Environ 14 millions de travailleurs pauvres dans l'Europe des 25...

Certaines données sur la pauvreté des travailleurs sont également disponibles pour les nouveaux États membres et les trois pays candidats que sont la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie. Le tableau 1a bis en annexe présente l'incidence du risque de pauvreté en fonction de la situation au regard de l'activité. Ces données se basent sur des sources nationales (essentiellement les enquêtes sur le budget des ménages). En raison de l'absence de sources de données harmonisées pour ces pays, les résultats ne peuvent être considérés comme totalement comparables entre les pays, en dépit des efforts d'Eurostat pour assurer un minimum de cohérence avec les définitions et les concepts utilisés pour les États membres de l'Europe des Quinze.

Le risque de pauvreté des travailleurs s'élève en moyenne à 9% dans les nouveaux États membres (contre 7% dans l'Europe des Quinze), où il varie de 3% en République tchèque à 14% en Slovaquie (pour laquelle les données sont encore provisoires). Si on combine ce risque au nombre de travailleurs pauvres dans l'Europe des Quinze (sur une base qui n'est pas totalement comparable), on obtient un total de 14 millions de travailleurs pauvres dans l'Europe des 25. Dans les pays candidats, le risque de pauvreté des personnes en emploi est le plus élevé en Turquie (23%) et le plus faible en Bulgarie (6%).

Même si le risque de pauvreté des travailleurs tend à fluctuer avec le risque total de pauvreté, la proportion entre le risque de pauvreté des salariés et celui de la population totale varie de manière non négligeable. Elle va de 40% environ en

République tchèque, à Chypre, en Hongrie, à Malte, en Slovaquie et en Bulgarie à 92% en Turquie et à 71% en Pologne. Comme pour les États membres de l'Europe des Quinze, ces différences s'expliquent par l'interaction de divers facteurs.

Le tableau 2a bis en annexe présente la distribution du risque de pauvreté en fonction de la situation au regard de l'activité dans les nouveaux États membres et les pays candidats. En Slovaquie, à Malte, en Hongrie et en République tchèque, les personnes en emploi représentent environ 20% des pauvres. C'est essentiellement la conséquence d'une incidence relativement faible du risque de pauvreté des travailleurs et, pour Malte et la Hongrie, du faible taux d'activité de la population totale. En Lituanie et en Slovaquie, au contraire, plus de 40% des pauvres ont un travail.

Taux de risque de pauvreté en fonction de l'intensité en travail des ménages

L'« intensité en travail » d'un ménage se définit comme le degré d'implication des membres du ménage en âge de travailler dans le monde du travail; elle se calcule en divisant le nombre total des mois durant lesquels les membres du ménage en âge de travailler ont réellement travaillé par la somme des mois pouvant être travaillés dans le ménage - c'est-à-dire le nombre de mois passés dans n'importe quel statut d'activité par les membres du ménage en âge de travailler (voir annexe méthodologique). Les ménages sont classés en fonction de leur composition (présence d'enfants dépendants ou pas) et de leur intensité de travail (IT). Quatre catégories d'IT sont définies pour les ménages avec enfants à charge, et trois seulement pour les ménages sans enfants à charge. IT = 0 correspond aux ménages sans emploi ; IT = 1 à une année entière de travail pour tous les adultes du ménage en âge de travailler ; et $0 < IT < 1$ soit à une année de travail incomplète pour une partie ou pour l'ensemble des membres du ménage, soit à un emploi pour certains adultes du ménage seulement. En raison du manque d'informations, dans les bases de données nationales utilisées, sur la situation au regard de l'activité des personnes tout au long de l'année de référence du revenu, aucune donnée chiffrée sur l'intensité de travail n'a pu être établie pour les nouveaux États membres et les pays candidats.

Les personnes vivant dans des ménages sans emploi (IT = 0) sont clairement exposées à un risque de pauvreté plus élevé que les personnes sans emploi. La grille A du tableau 2 indique qu'en moyenne, dans l'Europe des Quinze, le taux de risque de pauvreté pour les membres de tels ménages peut atteindre jusqu'à 63% en présence d'enfants à charge et 30% en l'absence de ces derniers. À l'opposé, seuls 5% des personnes vivant dans des ménages où tous les adultes en âge de travailler travaillent tout au long de l'année sont exposés au risque de pauvreté (en présence d'enfants à charge ou pas). Les personnes vivant dans des ménages présentant des niveaux intermédiaires d'intensité de travail sont exposées à des risques intermédiaires de pauvreté.

Tableau 2 : Incidence et répartition du risque de pauvreté des membres d'un ménage en fonction de l'intensité de travail de leur ménage, UE-15, 2001 (%)

A. Incidence																
	BE	DK	DE	EL	ES	FR	IE	IT	LU	NL	AT	PT	FI	SE	UK	UE15
Ménages sans enfants à charge																
IT = 0	26	22	26	39	37	28	69	34	15	:	23	39	24	:	29	30
0 < IT < 1	7	6	6	15	8	11	5	13	6	:	8	9	14	:	10	10
IT = 1	3	0	4	10	3	6	5	4	4	:	5	9	7	:	4	5
Ménages avec enfants à charge																
IT = 0	73	33	55	31	67	69	82	64*	58	:	33	75	51	:	72	63
0 < IT < 0,5	36	11	33	38	41	43	39	51	38	:	22	64	14	:	36	40
0,5 <= IT < 1	7	2	12	20	20	22	16	26	18	:	10	23	4	:	14	17
IT = 1	3	0	4	9	5	6	4	4	9	:	8	14	5	:	8	5
B. Répartition dans la population totale de référence																
Ménages sans enfants à charge																
IT = 0	9	:	9	8	5	6	4	10	8	:	6	4	7	:	6	7
0 < IT < 1	13	:	20	22	24	16	13	23	24	:	16	18	16	:	15	19
IT = 1	15	:	15	10	9	14	12	11	18	:	18	14	19	:	24	17
Ménages avec enfants à charge																
IT = 0	5	:	2	2	3	2	5	2	1	:	2	1	1	:	7	2
0 < IT < 0,5	2	:	4	4	9	4	8	6	6	:	3	4	4	:	4	5
0,5 <= IT < 1	19	:	19	30	37	24	39	28	30	:	29	26	27	:	21	26
IT = 1	37	:	25	22	14	34	19	20	13	:	24	33	26	:	24	25
	100	:	100	100	100	100	100	100	100	:	100	100	100	:	100	100
C. Répartition dans la population pauvre de référence																
Ménages sans enfants à charge																
IT = 0	22	28	22	17	11	12	15	17	9	:	15	8	20	:	12	16
0 < IT < 1	9	21	13	19	10	12	4	16	11	:	13	9	25	:	10	13
IT = 1	4	6	8	6	2	6	3	2	5	:	9	7	16	:	7	6
Ménages avec enfants à charge																
IT = 0	33	3	9	4	10	9	23	7	6	:	7	5	8	:	31	13
0 < IT < 0,5	8	28	15	9	21	11	17	16	18	:	8	13	6	:	9	14
0,5 <= IT < 1	13	7	23	33	42	36	34	38	42	:	29	33	12	:	19	29
IT = 1	10	6	10	11	4	14	4	4	9	:	20	24	14	:	12	10
	100	100	100	100	100	100	100	100	100	:	100	100	100	:	100	100

Source : Eurostat, BDU PCM, version de décembre 2003. Pour le Danemark, les données nationales reposent sur la base de données Law Model. Pas de données disponibles pour les Pays-Bas et la Suède.

Population de référence : personnes vivant dans des ménages composés d'au moins un adulte en âge de travailler et n'étant pas composés uniquement d'étudiants.

La grille C du tableau 2 indique la distribution des personnes exposées à un risque de pauvreté en raison de l'intensité de travail de leur ménage. Cette répartition découle de l'interaction entre les résultats des grilles A et B. Les personnes vivant dans des ménages sans emploi sont surreprésentées parmi les pauvres. En Belgique et au Royaume-Uni, environ une personne sur trois exposée à un

risque de pauvreté vit dans un ménage sans emploi avec des enfants à charge, en raison de la proportion élevée de ménages sans emploi. Reste cependant une minorité non négligeable de pauvres - 10% pour l'Europe des Quinze et jusqu'à 24% au Portugal - vivant dans des ménages où tous les membres en âge de travailler ont un emploi.

Les approches individuelle et par ménage appliquées à l'examen de la pauvreté des travailleurs peuvent être conciliées en se penchant sur l'intensité de travail des ménages dans lesquels vivent les travailleurs pauvres. Le tableau 3 indique que, dans la majorité des États membres, 50% environ des travailleurs pauvres vivent dans des ménages dont les membres ne travaillent que sur une base partielle ($0 < IT < 1$). Cette proportion dépasse les 80% en Espagne et en Italie et atteint 70% en Irlande et au Luxembourg. Dans l'ensemble de l'Europe des Quinze, pas moins de 37% des travailleurs pauvres vivent dans un ménage où tous les adultes en âge de travailler sont en

emploi. Ceci s'explique par l'ampleur du travail à temps partiel, par la faiblesse des rémunérations ou par la présence de personnes à charge dans le ménage.

Comprendre pleinement la pauvreté des travailleurs nécessite incontestablement une analyse plus approfondie de la structure et des schémas d'activité des ménages ainsi que de l'équilibre des différentes sources de revenus au sein de ces derniers. Il importerait notamment d'examiner la situation des membres inactifs des ménages. Ces démarches pourraient être entreprises dans le cadre d'une prochaine étape de l'analyse.

Tableau 3 : Répartition des travailleurs pauvres en âge de travailler en fonction de l'intensité de travail des ménages, UE-15, 2001

	BE	DK	DE	EL	ES	FR	IE	IT	LU	NL	AT	PT	FI	SE	UK	UE15
Ménages sans enfants à charge																
0 < IT < 1	19	:	18	27	14	16	9	24	17	:	16	12	25	:	24	19
IT =1	24	:	30	16	7	18	19	8	15	:	25	17	39	:	25	20
Ménages avec enfants à charge																
0 < IT < 1	28	:	35	39	70	41	64	59	53	:	31	40	15	:	31	44
IT =1	29	:	17	18	9	24	8	9	14	:	28	31	22	:	21	17
	100		100	100	100	100	100	100	100		100	100	100		100	100

Source : Eurostat, BDU PCM, version de décembre 2003. Pas de données disponibles pour le Danemark, les Pays-Bas et la Suède. Population de référence : actifs adultes pauvres en âge de travailler.

Conclusions

Le présent article discute des approches possibles en vue de mesurer le lien entre travail et pauvreté et décrit les choix méthodologiques retenus au niveau de l'Union pour définir des indicateurs et des variables communs en vue de mesurer ce lien. L'article passe en revue les données disponibles, qui portent essentiellement sur les 15 anciens États membres (sur la base du PCM), mais aussi sur les nouveaux États membres, pour lesquels des données sont disponibles sans être totalement comparables. En adoptant un indicateur

commun de pauvreté des travailleurs, les États membres ont finalement reconnu l'importance du problème et sont prêts à déterminer dans quelle mesure le travail ne suffit pas à éviter la pauvreté rapportée aux revenus. Il s'agit incontestablement d'un progrès dans le débat de stratégie relatif à la lutte contre la pauvreté, où l'inactivité, et en particulier le chômage, ont longtemps été les principaux facteurs liés au marché du travail utilisés pour expliquer la pauvreté.

Tableau 1a : Taux de risque de pauvreté en fonction de la situation au regard de l'activité la plus fréquente et en fonction du sexe, UE-15, 2001 (%)

		BE	DK	DE	EL	ES	FR	IE	IT	LU	NL	AT	PT	FI	SE	UK	EU15
En emploi	Total	4	3	4	13	10	8	7	10	8	8	6	12	6	5	6	7
	F	4	2	6	12	8	7	4	6	8	7	6	11	6	4	7	7
	H	4	3	4	13	10	9	9	13	8	8	6	13	5	5	6	8
Dont : salariés	Total	3	1	4	5	7	6	6	7	8	:	3	7	4	4	5	6
	F	4	2	5	5	5	5	4	4	8	:	3	4	5	4	6	5
	H	3	1	4	5	7	7	7	10	8	:	3	9	3	3	4	6
Dont : indépendants	Total	10	15	5	25	20	25	16	18	2	:	24	28	17	24	14	16
	F	8	15	6	26	20	26	12	13	0*	:	23	32	20	24	15	16
	H	11	15	4	25	21	24	17	19	3	:	25	24	15	25	14	16
Non emploi	Total	22	22	16	28	24	22	35	24	13	13	19	27	21	19	28	22
	F	22	21	16	27	24	23	35	25	13	13	21	27	23	20	29	23
	H	21	24	17	29	24	20	36	23	13	13	15	28	17	16	25	21
Dont : chômeurs	Total	32	23	34	39	37	30	54	51	48*	23	23	38	21	19	49	38
	F	27	17	26	32	30	26	34*	46	:	24	23*	30	17	13	34	30
	H	40	32	41	46	45	34	61	54	54*	18	22*	49	26	24	59	44
Dont : retraités	Total	21	23	13	32	18	17	39	13	8	3	16	25	20	16	24	17
	F	20	24	14	35	10	18	52	13	8	0*	19	26	26	20	27	17
	H	22	23	12	29	22	16	35	14	7	4	13	25	11	10	20	16
Dont : autres inactifs	Total	21	22	18	23	24	26	33	28	16	12	22	28	22	22	30	25
	F	24	21	18	24	25	26	34	29	14	11	22	27	20	22	30	25
	H	13	22	18	20	20	25	29	24	23	14	20	29	25	22	27	23

* Taille réduite de l'échantillon ou nombreuses observations manquantes ; : Données non disponibles ou observations trop lacunaires. Source : Eurostat, BDU PCM, version de décembre 2003. Pour le Danemark et la Suède, les données nationales reposent respectivement sur la base de données Law Model et l'enquête sur la répartition des revenus (HEK). Population de référence : personnes âgées de plus de 15 ans.

Tableau 1abis : Taux de risque de pauvreté en fonction de la situation au regard de l'activité la plus fréquente et en fonction du sexe, nouveaux États membres et pays candidats, 2002 (%)

		CZ	EE	CY	LV	LT	HU	MT	PL	SL	SK	NÉM10	BG	RO	TR	PC3
En emploi	Total	3	9	6	10	13	4	6	12	4	14	9	6	14	23	21
	F	3	10	5	10	12	5	2	10	3	15	9	:	13	25	22
	H	3	8	6	10	13	4	7	13	4	14	10	:	15	21	20
Dont : salariés	Total	2	9	6	9	8	4	:	8	3	14	7	6	4	21	16
	F	3	10	5	9	8	3	:	6	3	14	6	6	3	19	14
	H	1	8	6	8	8	5	:	10	4	13	8	5	4	21	16
Dont : indépendants	Total	7	13	8	22	34	5	:	20	7	24	17	6	25	24	23
	F	6	12	5	23	36	5	:	21	8	26	17	9	25	28	26
	H	7	14	8	21	33	4	:	20	7	24	16	5	26	22	21
Non emploi	Total	11	27	30	21	20	13	:	18	17	26	17	:	19	21	21
	F	12	27	30	20	20	13	:	17	19	25	17	:	20	22	21
	H	11	27	30	24	19	13	:	19	16	28	18	:	18	21	20
Dont : chômeurs	Total	36	48	22	45	38	34	52	38	38	47	38	31	33	32	32
	F	34	47	12	43	34	28	33	36	38	45	36	29	26	23	24
	H	39	50	31	46	41	39	58	39	39	49	40	32	37	38	37
Dont : retraités	Total	4	21	50	13	13	9	18	8	15	11	9	12	14	7	9
	F	5	23	53	14	16	10	18	8	17	12	10	16	16	1	6
	H	2	15	46	9	7	8	19	7	12	9	8	7	12	9	9
Dont : autres inactifs	Total	13	28	16	23	18	14	18	20	16	29	19	16	22	23	22
	F	15	27	18	22	19	14	19	20	17	28	19	16	24	22	22
	H	11	30	12	24	16	14	11	21	15	29	19	16	16	24	22
Taux total de pauvreté	Total	8	18	15	16	17	10	15	17	10	21	15	13	18	25	23
	F	9	20	17	16	17	10	15	16	11	21	15	15	18	25	22
	H	7	17	14	16	16	9	15	17	9	21	15	12	18	25	23

: Données non disponibles ou observations trop lacunaires. Source : bases de données nationales. Population de référence : personnes âgées de plus de 15 ans.

Tableau 2a : Répartition de la population adulte (de plus de 15 ans) exposée au risque de pauvreté, en fonction du sexe et de la situation au regard de l'activité la plus fréquente, UE-15, 2001 (%)

		BE	DK	DE	EL	ES	FR	IE	IT	LU	NL	AT	PT	FI	SE	UK	EU15
En emploi	Total	15	13	24	27	24	29	19	25	41	46	27	40	25	29	24	26
	F	7	5	12	9	7	11	5	5	16	18	12	16	13	13	12	11
	H	8	7	12	18	17	18	15	19	25	29	16	24	12	15	12	16
Dont : salariés	Total	11	6	21	6	13	20	13	13	41	:	12	17	16	21	18	16
	F	6	3	11	2	4	8	4	3	16	:	6	5	10	11	10	7
	H	5	3	10	4	9	12	9	10	24	:	7	12	6	10	7	9
Dont : indépendants	Total	5	6	3	21	11	9	7	11	1	:	15	23	9	8	6	8
	F	1	2	1	7	3	3	1	2	0	:	6	11	4	2	2	2
	H	3	5	2	14	8	6	6	9	1	:	9	12	6	6	4	5
Non emploi	Total	84	87	75	73	76	71	81	76	59	54	73	60	75	71	76	74
	F	54	49	46	47	49	45	52	50	38	36	53	37	50	44	51	47
	H	32	38	30	26	27	26	28	26	20	19	20	23	26	27	25	26
Dont : chômeurs	Total	11	14	14	7	12	8	9	17	4	10	3	6	9	4	6	11
	F	6	7	5	3	5	4	2	7	2	9	1	3	4	2	2	5
	H	6	8	10	4	7	4	7	10	2	2	2	3	5	3	4	6
Dont : retraités	Total	37	40	36	34	12	29	16	17	15	1	28	24	41	32	33	27
	F	18	24	22	16	2	16	5	8	7	0	16	14	32	24	21	15
	H	20	16	14	18	10	13	11	9	8	1	12	10	10	8	12	12
Dont : autres inactifs	Total	36	33	25	32	52	34	56	42	40	43	42	30	25	35	37	36
	F	30	19	19	28	42	25	45	35	29	27	36	20	14	19	28	27
	H	6	14	6	4	10	9	10	7	10	16	6	10	11	16	9	8

: Données non disponibles ou observations trop lacunaires. Source : Eurostat, BDU PCM, version de décembre 2003. Pour le Danemark et la Suède, les données nationales reposent respectivement sur la base de données Law Model et l'enquête sur la répartition des revenus (HEK).

Tableau 2abis : Répartition de la population adulte (de plus de 15 ans) exposée au risque de pauvreté, en fonction du sexe et de la situation au regard de l'activité la plus fréquente, nouveaux États membres et pays candidats, 2002 (%)

		CZ	EE	CY	LV	LT	HU	MT	PL	SL	SK	NÉM10	BG	RO	TR	PC3
En emploi	Total	22	26	20	32	43	21	20	37	18	42	32	:	40	55	51
	F	19	24	14	29	37	15	4	30	12	37	26	:	31	37	36
	H	28	29	28	35	51	29	38	44	27	47	39	:	51	75	69
Dont : salariés	Total	14	24	16	25	22	18	19	18	14	36	19	:	:	24	:
	F	15	23	13	24	21	12	4	13	10	33	15	:	:	8	:
	H	12	25	20	26	25	24	38	23	19	39	23	:	:	41	:
Dont : indépendants	Total	8	3	3	7	21	4	0	19	5	6	13	:	:	31	:
	F	3	1	1	5	17	2	0	17	3	4	11	:	:	29	:
	H	16	5	7	9	26	5	1	21	7	8	16	:	:	34	:
Non emploi	Total	78	74	80	68	57	79	81	63	82	58	68	:	60	45	49
	F	81	76	86	71	63	85	96	70	88	63	74	:	69	63	64
	H	72	71	72	65	49	71	62	56	73	53	61	:	49	25	31
Dont : Chômeurs	Total	32	21	3	25	19	16	14	22	14	26	22	:	14	4	7
	F	26	15	1	18	14	11	4	20	11	22	19	:	8	2	4
	H	41	29	6	34	24	22	25	24	18	30	27	:	21	7	10
Dont : Retraités	Total	13	31	53	21	16	33	22	12	41	11	17	:	25	2	7
	F	18	39	53	29	24	39	16	15	47	16	21	:	31	0	7
	H	5	19	54	11	6	27	29	9	31	5	12	:	20	4	8
Dont : Autres inactifs	Total	32	22	24	22	23	30	45	29	28	22	29	:	20	39	35
	F	37	22	32	25	25	36	77	36	30	26	34	:	30	60	53
	H	25	22	13	19	19	22	7	23	25	18	22	:	9	14	13

: Données non disponibles ou observations trop lacunaires. Source : bases de données nationales.

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

Pour les États membres de l'Europe des Quinze, les chiffres présentés dans cette publication sont issus de la version de décembre 2003 de la base de données des utilisateurs (BDU) du panel communautaire de ménages (PCM), sauf pour le Danemark et la Suède (données nationales reposant respectivement sur la base de données Law Model et l'enquête sur la répartition des revenus (HEK)). Le PCM est une enquête par panel basée sur un questionnaire standardisé qui implique l'interview annuelle d'un panel représentatif de ménages et d'individus, couvrant un large éventail de sujets : les revenus (y compris les différentes prestations sociales), la santé, l'éducation, le logement, la démographie et les caractéristiques de l'emploi. Il a été développé par Eurostat (l'office statistique des Communautés européennes) en association avec les États membres à partir de 1994. De plus amples informations sur les caractéristiques de l'enquête et la disponibilité des données qui en ont été extraites peuvent être consultées à l'adresse :

<http://forum.europa.eu.int/irc/dsis/echpanel/info/data/information.html>. Le PCM sera remplacé par les statistiques de l'UE sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC), censées devenir la source de référence pour les statistiques sur les revenus et les conditions de vie, et notamment pour les indicateurs définis conjointement sur l'insertion sociale (EU-SILC repose sur le règlement (CE) n° 1177/2003 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2003). Pour les Pays-Bas, les données sont compilées sur la base de la situation au regard de l'activité du moment, dans la mesure où il n'existe aucun calendrier d'activités dans le questionnaire national. Il n'est donc pas possible de mesurer l'intensité de travail des ménages, et aucune distinction ne peut être opérée entre les travailleurs salariés et les travailleurs indépendants.

Pour les nouveaux États membres et les pays candidats, les bases de données nationales sont utilisées. En l'absence d'une source de données commune pour ces pays, les indicateurs relatifs aux nouveaux États membres et aux pays candidats ne peuvent être considérés comme pleinement comparables entre eux ou avec ceux de l'Europe des Quinze, en dépit de tous les efforts déployés pour garantir un maximum de comparabilité entre les définitions et les concepts utilisés dans chacun des nouveaux États membres et des pays candidats et dans les pays de l'Europe des Quinze. En l'absence d'un calendrier d'activités, la situation au regard de l'activité la plus proche de la période de référence du revenu a été utilisée (autodéclarée ou via l'OIT), et aucune donnée chiffrée sur l'intensité de travail n'a pu être fournie. Si 2002 est actuellement l'année de référence pour la plupart de ces pays, il existe certaines exceptions dues à la nature périodique des sources de données dans les pays concernés (par ex. Malte (2000), la République tchèque, Chypre et la Slovaquie (2003)). Des discussions sont en cours avec l'Institut slovaque des statistiques concernant la qualité des données utilisées. Les indicateurs relatifs à la Slovaquie doivent dès lors être considérés comme provisoires. Les moyennes de l'UE-15, de l'UE-25 et des 10 NÉM sont calculées sous la forme de moyenne des valeurs nationales disponibles pondérée sur la base de la population.

Le **taux de risque de pauvreté** adopté lors du Conseil européen de Laeken (qui a avalisé une première série de 18 indicateurs d'exclusion sociale et de pauvreté en décembre 2001) est mesuré comme étant la part des personnes disposant d'un revenu équivalent disponible inférieur au seuil de risque de pauvreté. Ce seuil est fixé à 60% du revenu équivalent disponible médian du pays de résidence. Le revenu équivalent est défini comme le revenu total du ménage divisé par sa « taille équivalente » - afin de prendre en compte la taille et la composition du ménage - et est attribué à chaque membre du ménage (le revenu total du ménage est divisé par sa taille équivalente en utilisant ce qu'on appelle l'échelle d'équivalence « OCDE modifiée ». Cette échelle donne un poids de 1,0 au premier adulte, de 0,5 aux autres membres du ménage âgés de 14 ans ou plus et de 0,3 à chaque enfant).

Plusieurs difficultés conceptuelles surviennent au moment de mesurer le lien entre travail et pauvreté. Elles proviennent des divergences entre les unités statistiques et les périodes de référence normalement utilisées pour décrire le travail, d'une part, et la pauvreté, de l'autre. Ainsi, notamment, si la situation au regard de l'emploi et la participation au marché du travail se mesurent normalement au niveau des personnes, la mesure de la situation monétaire relative intègre les ressources totales du ménage auquel appartiennent ces personnes. Les deux mesures peuvent être conciliées soit par l'équivalisation du revenu des ménages, qui permet d'adopter une approche individuelle de la **pauvreté des travailleurs**, soit par la mesure de la participation au marché du travail au niveau des ménages dans le cadre d'une mesure de l'**intensité de travail**.

Les **travailleurs pauvres** sont définis comme les personnes répertoriées comme en emploi (sur la base de leur situation au regard de l'activité la plus fréquente) et dont le revenu équivalent disponible du ménage est inférieur à 60% du revenu équivalent médian national. Pour pouvoir recouper les informations relatives au revenu des ménages et les informations sur la situation des personnes au regard du marché du travail, les deux variables doivent se référer à la même période de référence. Comme les informations du PCM concernant le revenu sont annuelles et portent sur l'année calendrier précédant l'interview, la situation repose sur les informations du calendrier d'activités de l'année qui précède l'enquête, celle-ci reposant sur une auto-évaluation plutôt que sur la définition de la situation au regard de l'activité donnée par l'OIT. La situation la plus fréquente au regard de l'activité est définie comme la situation que les personnes déclarent avoir occupée pendant plus de la moitié du nombre total de mois pour lesquels des informations relatives à une quelconque situation sont disponibles dans le calendrier d'activités.

Afin de relier les informations sur le travail des ménages aux informations relatives au revenu, ces dernières doivent porter sur le calendrier de la situation au regard de l'activité portant sur l'année précédant l'enquête, comme c'est le cas pour l'indicateur personnel. L'**intensité de travail d'un ménage** a donc été calculée en divisant le total des mois durant lesquels les membres du ménage en âge de travailler ont réellement travaillé par la somme des mois pouvant être travaillés dans le ménage - c'est-à-dire le nombre de mois passés dans n'importe quel statut d'activité par les membres du ménage en âge de travailler. Seuls les ménages contenant au moins une personne en âge de travailler sont inclus dans les calculs. Les ménages composés uniquement d'étudiants ne sont pas pris en compte. Une personne en âge de travailler est définie comme une personne âgée de 16 à 64 ans qui n'est pas un enfant à charge (les enfants à charge étant les personnes âgées de 0 à 15 ans ou de 16 à 24 ans si elles sont inactives et vivent avec au moins un parent).

Les ménages sont classés en fonction de leur composition (présence d'enfants à charge ou pas) et de leur intensité de travail. Quatre catégories d'IT sont définies pour les ménages avec enfants à charge, et trois seulement pour les ménages sans enfants à charge. IT = 0 correspond à la notion de ménages sans emploi ; IT = 1 à une année entière de travail pour tous les adultes du ménage en âge de travailler ; et $0 < IT < 1$ soit à une année de travail incomplète pour tous les membres du ménage, soit à un emploi pour certains adultes du ménage seulement.

Il convient de signaler que le PCM n'opère aucune distinction entre travail à temps plein et travail à temps partiel dans le calendrier des situations au regard de l'activité, mais que son successeur (EU-SILC) en établit une (sur la base de rapports individuels). Il sera donc possible de définir l'intensité de travail en tenant compte des heures et des mois travaillés.

Pour en savoir plus:

➤ **Les bases de données**

[EUROSTAT Website/Population et conditions sociales/Conditions de vie et bien-être/Revenu et conditions de vie](#)

Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/017 • L-2920 Luxembourg • Tel. (352) 4301 33408 • Fax (352) 4301 35349 •

E-mail: eurostat-mediasupport@cec.eu.int

European Statistical Data Support:

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui:

www.europa.eu.int/comm/eurostat/

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier – L-2985 Luxembourg

URL: <http://publications.eu.int>

E-mail: info-info-opoce@cec.eu.int

BELGIEN/BELGIQUE/BELGIË - DANMARK - DEUTSCHLAND - EESTI – ELLÁDA - ESPAÑA - FRANCE - IRELAND - ITALIA - KYPROS/KIBRIS – LUXEMBOURG - MAGYARORSZÁG – MALTA - NEDERLAND - ÖSTERREICH - POLSKA - PORTUGAL - SLOVENIJA - SLOVENSKO - SUOMI/FINLAND - SVERIGE - UNITED KINGDOM - BALGARIJA - HRVATSKA - ÍSLAND – NORGE - SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA - AUSTRALIA - BRASIL - CANADA - EGYPT - MALAYSIA - MÉXICO - SOUTH KOREA - SRI LANKA - T'AI-WAN - UNITED STATES OF AMERICA

TEXTE ORIGINAL: Anglais